



Télétravail et tiers lieux en Aquitaine

L'agence d'urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP) et l'agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine (a'urba) ont travaillé en liaison avec leurs partenaires, et spécialement avec le conseil régional d'Aquitaine, pour les accompagner dans une mission sur le télétravail et sur les espaces qui permettent de le pratiquer hors de son domicile (tiers lieux). L'objectif consistait à apporter des outils et des éléments de réflexion, pour appréhender la fréquentation potentielle de tiers lieux aquitains, esquisser une typologie de ces espaces et le profil de leurs utilisateurs, et aider à la décision en matière de localisation de ces équipements. Ces questions ayant fait l'objet de très peu de travaux, y compris au plan national, il fallait mobiliser plusieurs méthodologies, afin de fournir des éclairages complémentaires. Les pages qui suivent synthétisent les résultats des principaux travaux : une approche des gisements d'utilisateurs potentiels couplée à une enquête quantitative en ligne, des entretiens approfondis avec des télétravailleurs, un maillage de l'Aquitaine par une approche typologique des tiers lieux et une évaluation du potentiel de fréquentation sur quatre sites tests.

Ces travaux conduisent sur certaines questions à adopter un regard nuancé, mais permettent au total de dégager plusieurs résultats importants.

Tout d'abord, on ne peut que constater un fort enthousiasme spontané pour le télétravail : 83 % des Aquitains qui ont répondu à l'enquête en ligne souhaiteraient le pratiquer. Ensuite, même si le domicile restera sans doute

une localisation privilégiée, les tiers lieux peuvent constituer une véritable alternative pour les travailleurs indépendants et nomades, mais aussi pour les salariés, par exemple ceux à forte fréquence de télétravail (pour éviter les risques d'isolement), ceux dont le domicile n'est pas adapté (faute de place ou d'une connexion Internet suffisante) ou encore ceux qui souhaitent expérimenter de nouvelles formes de travail, au contact d'autres résidents de leur territoire et d'autres champs professionnels.

Il existe donc un vrai potentiel pour l'implantation et la fréquentation de tiers lieux en Aquitaine, même si leur montée en régime devra probablement être accompagnée. Les leviers d'action à utiliser devront tout d'abord s'adapter à la pluralité des formes et des types de tiers lieux : diversité selon les territoires d'implantation (de la métropole à l'espace rural), les types d'actifs qui les fréquenteront majoritairement (indépendants ou salariés) et les enjeux qui présideront à leur émergence (de la mise en réseau de professionnels à l'ambition de redynamiser un centre-bourg). La sensibilisation tant des employeurs que des salariés devra aussi être amplifiée (par exemple par un accompagnement au changement). Enfin, même s'ils resteront divers, les tiers lieux aquitains devraient mutualiser certaines de leurs fonctions pour gagner en efficacité, et réfléchir ensemble aux meilleures options possibles pour leurs aménagements intérieurs, qui constitueront un facteur clé de leur fréquentation.



AUDAP

Marc Laclau
sous la direction de
Alain Franck

a'urba

Nathanaël Fournier
sous la direction de
Cécile Rasselet

conception graphique © a'urba
décembre 2013



Le tiers lieu de Pomerol (33)

© a'urba

Les travaux des agences ont fait l'objet de deux rapports d'étude :

■ *Accompagner le développement des tiers lieux en Aquitaine*, AUDAP, déc. 2013.

■ *Mailler le territoire en tiers lieux ? Évaluation du potentiel et des usages en Aquitaine*, a'urba, déc. 2013.

Les documents sont téléchargeables sur :

www.audap.org

www.aurba.org

numerique.aquitaine.fr



Des gisements d'utilisateurs potentiels importants qu'il faut mobiliser

Entre 400 000 et 500 000 Aquitains exerçaient en 2008 une profession à forte probabilité de télétravail. Ces actifs souhaiteraient-ils effectivement télétravailler ?

Au mois de mars 2013, une grande enquête régionale sur le télétravail et les tiers lieux a été lancée par l'AUDAP et a permis à 2 400 Aquitains de s'exprimer. Les résultats montrent une forte appétence pour le télétravail puisque plus de huit répondants sur dix souhaiteraient le faire alors qu'ils ne sont que 5 % à le pratiquer effectivement. Il est à noter que 51 % des répondants ne savent pas ce qu'est un tiers lieu (avant qu'une explication ne leur soit fournie). Néanmoins, une fois l'explication donnée, les résultats montrent également un fort intérêt pour les tiers lieux puisque 43 % des répondants souhaiteraient fréquenter ces espaces.

Pourtant, ce gisement d'utilisateurs potentiels n'est ni réparti de manière homogène sur le territoire régional, ni mobilisable dans l'immédiat en totalité.

Télétravailler à domicile ou dans un tiers lieu ?

Pour mieux comprendre les ressorts de la préférence de localisation lorsqu'on travaille à distance, l'a-urba a réalisé des entretiens approfondis auprès de 17 salariés qui télétravaillent à domicile ou dans un tiers lieu. Bien qu'elle ne puisse être statistiquement représentative, l'enquête qualitative offre deux atouts méthodologiques : elle permet de se focaliser sur les salariés, encore peu nombreux aujourd'hui, qui sont les plus concernés par cette question, et donne les moyens de rentrer en profondeur dans les raisons qu'ils invoquent.

Les télétravailleurs à domicile sont apparus très satisfaits de leur expérience, qui limite leurs déplacements (donc leur fait gagner du temps qu'ils peuvent réaffecter à leur vie privée et/ou professionnelle) et les font bénéficier d'une rupture par rapport à leur bureau, souvent perçu comme un environnement perturbateur.

Interrogés sur leur appétence pour rejoindre un tiers lieu, les télétravailleurs à domicile ne se sont généralement pas projetés dans cet espace. Ils s'avouent attirés par l'idée de partager des moments de convivialité lors des pauses café et du déjeuner. Néanmoins, ils s'interrogent tout particulièrement sur les risques de bruits et de perturbations, et craignent que cela ne porte atteinte à leur productivité.

La fréquence hebdomadaire de télétravail apparaît étroitement liée à ces arguments : télétravailler un ou deux jours par semaine ne semble pas impliquer de sentiment d'isolement, et le domicile est alors apprécié comme un environnement calme, propice à la concentration. Inver-

Le public potentiel des tiers lieux peut être décomposé selon le statut (indépendants ou salariés) et selon les pratiques (ceux qui télétravaillent déjà et les autres).

S'il existe des gisements d'utilisateurs potentiels intéressants parmi les indépendants qui pratiquent le télétravail ou qui font des déplacements domicile-travail importants (environ 6 000 actifs) et parmi les salariés qui pratiquent le télétravail (environ 5 000 actifs), le gisement principal concerne les salariés navetteurs effectuant plus de 30 kilomètres aller-retour (environ 105 000 actifs). La répartition de ce gisement aquitain par EPCI est disponible sur : http://dynmap.aquitaine.fr/tiers_lieux_aquitains/flash/

Le développement des tiers lieux est donc conditionné à l'activation de ces différents gisements. Si certains peuvent être mobilisables relativement rapidement en menant des actions ciblées, les salariés navetteurs ne seront un levier majeur que si le télétravail se diffuse plus largement. Cela suppose d'en favoriser le développement auprès des employeurs et des salariés des secteurs public et privé.



sement, rester chez soi presque toute la semaine crée des besoins de socialisation, et fait davantage ressentir les facteurs de productivité et de motivation apportés par une ambiance collective de travail.

Les salariés tiers-localisés que nous avons pu enquêter ont, de fait, généralement une pratique intensive de télétravail. La plupart d'entre eux ne peuvent d'ailleurs pas envisager une navette quotidienne vers leur établissement de rattachement (soit que leur bureau est trop éloigné de leur domicile, soit qu'ils occupent un poste directement recruté en télétravail). Le tiers lieu leur apporte une grande satisfaction, grâce à ses moments de pauses conviviales, à la possibilité de côtoyer d'autres champs et activités professionnels, et au fait d'y retrouver une partie des facteurs de productivité offerts par un bureau classique (rythme de travail plus régulier, éloignement des sollicitations de l'univers domestique...).



Quels tiers lieux pour mailler l'Aquitaine ?

Les tiers lieux n'émergent pas de manière homogène sur le territoire aquitain. La Gironde compte 13 tiers lieux ouverts dont 11 pour la seule Cub (9 pour Bordeaux), 4 sont ouverts dans les Pyrénées-Atlantiques et 1 en Dordogne. Ce constat traduit une donnée structurante dans l'émergence des tiers lieux qui est l'importance de la population. Pour autant, au regard des expériences nationales, la taille de la population, même si elle traduit un potentiel d'utilisateurs, ne peut expliquer à elle seule l'émergence et la réussite d'un tiers lieu.

Compte tenu de l'appel à manifestation d'intérêt lancée par le conseil régional en janvier 2012, et du tra-

vail d'accompagnement réalisé par l'AUDAP auprès de plusieurs porteurs de projet en 2013, quatre types de tiers lieux ont été identifiés, pour lesquels les synergies et la transversalité à créer ne sont pas les mêmes :

■ Les tiers lieux métropolitains

Ils concernent spécifiquement la Cub. De par son importance économique, sa place de capitale régionale et son rayonnement, Bordeaux a un tissu propice à l'émergence « naturelle » de tiers lieux, qu'ils soient d'initiative publique, privée ou bien couplée. Ils répondent à des enjeux multiples, certains spécifiques à la métropole et d'autres communs aux tiers lieux.

■ Les tiers lieux urbains

Ils renvoient aux grandes agglomérations de la région et répondent à des besoins de mise en réseau et de mutualisation d'un espace professionnel. Ils créent des dynamiques associatives et solidaires fortes et sont confrontés à des problématiques de modèle économique.

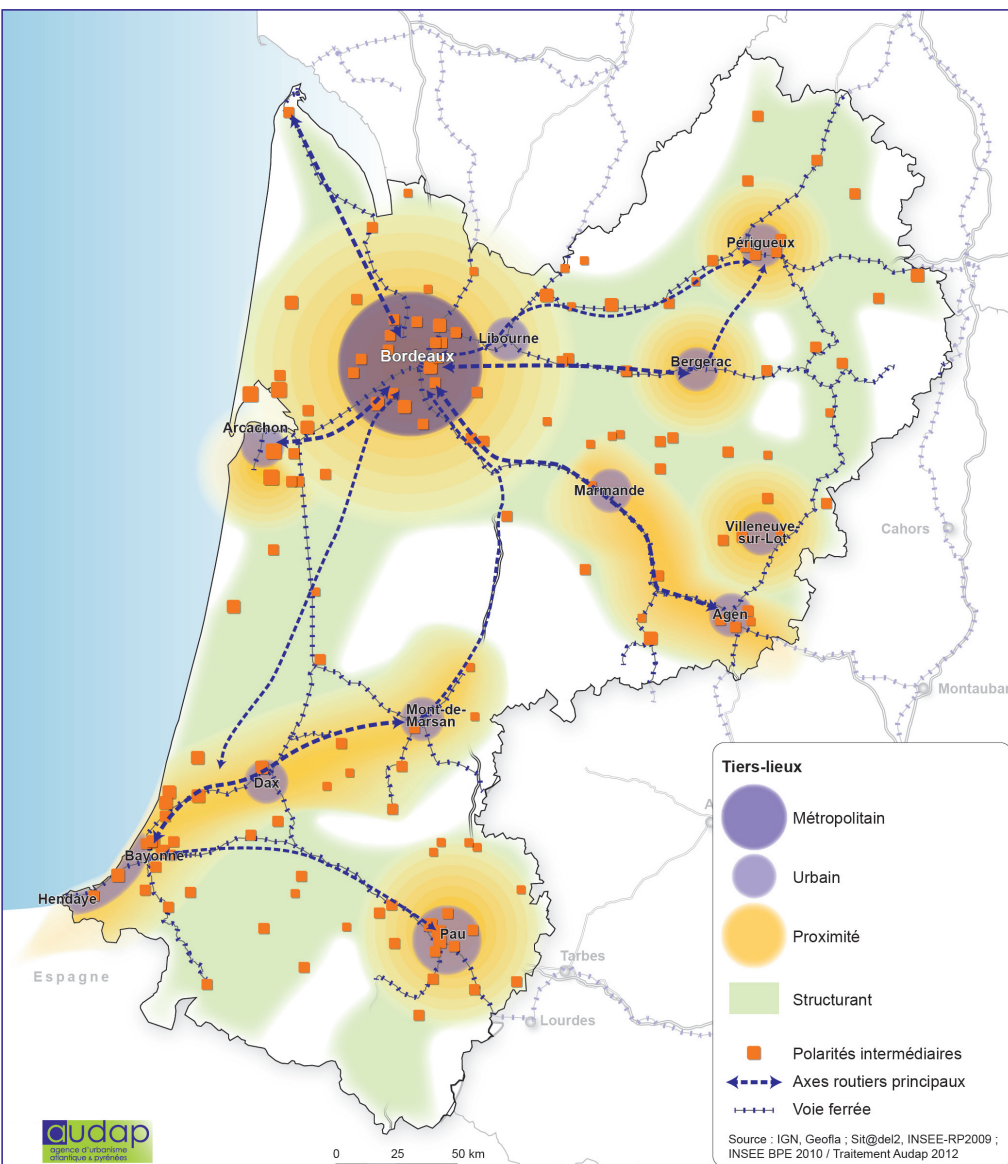
■ Les tiers lieux de proximité

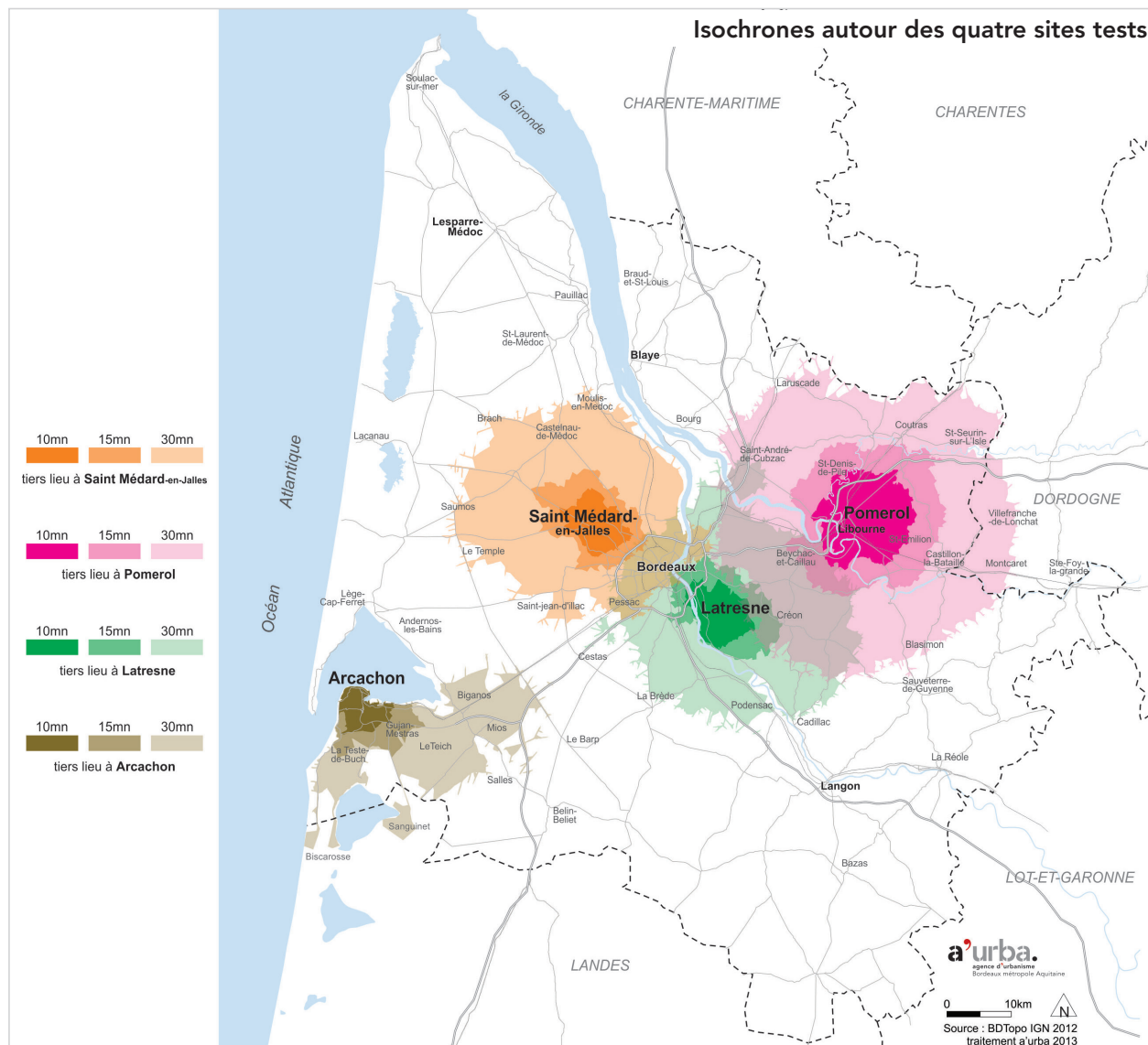
Ils se trouvent majoritairement dans les espaces périurbains. Constitués principalement d'indépendants et de télétravailleurs salariés, ces tiers lieux pourraient typiquement répondre à un enjeu de réduction des déplacements domicile-travail. Pour autant, ils connaissent une véritable difficulté à capter les salariés en raison du caractère récent et inégal de la mobilisation des dirigeants d'entreprise ou des responsables de collectivité pour cette forme de travail.

■ Les tiers lieux structurants

Surtout présents en milieu rural, ils sont généralement portés par une ambition politique de revitalisation des centres-bourgs. Ils répondent à un besoin de faire vivre les services de proximité en ramenant dans les centres des travailleurs indépendants ou salariés exerçant à domicile. Très souvent, ils représentent pour les élus une opportunité d'accueil de nouvelles populations de néo-ruraux (à l'exemple de la réussite de Murat dans le Cantal).

Si trouver un modèle économique est un point commun, cette typologie permet d'identifier des besoins différents. Elle permet également d'approcher un maillage régional en tiers lieux (cf. carte ci-contre), sachant que les polarités intermédiaires identifiées sur la carte sont des zones dotées d'espaces urbains de qualité et d'un niveau de service suffisant (écoles, commerces, équipements sportifs et culturels, etc.).





Guide de lecture

Pour l'évaluation du potentiel, ont été considérés (a) les indépendants et les salariés télétravaillant à domicile et résidant à moins de 15 minutes du site test, et (b) les salariés aux professions « télétravaillables » qui résident à moins de 10 minutes et effectuent des déplacements domicile-travail supérieurs à 30 minutes.

Quel potentiel de fréquentation pour les tiers lieux aquitains ?

En définissant une aire d'attractivité des tiers lieux fondée sur les temps de trajet en voiture aux heures de pointe (cf. carte), et en s'appuyant sur les statistiques des actifs résidant dans ces isochrones et sur les informations disponibles, l'a-urba a estimé la fréquentation potentielle de tiers lieux implantés dans quatre sites tests de Gironde (Arcachon, Saint-Médard-en-Jalles, Latresne et Pomerol). Ces évaluations doivent être lues en gardant à l'esprit la fragilité de certaines hypothèses sous-jacentes. Certaines conclusions résistent néanmoins aux marges d'erreur. Par exemple, même en observant la fourchette basse, les quatre sites tests pourraient accueillir au moins dix utilisateurs en équivalent temps plein, ce qui paraît tout à fait suffisant pour assurer, vis-à-vis de leurs usagers, leurs fonctions de socialisation et de vecteur de productivité au travail. Il existe ainsi de vraies opportunités d'implanter des espaces de télétravail en Aquitaine. Néanmoins, ces

estimations laissent aussi à penser que, dans un premier temps, les territoires les plus susceptibles d'atteindre un seuil de fréquentation garant de pérennité pour le tiers lieu sont les villes grandes et moyennes, ainsi que le périurbain dense.

Elles invitent aussi à préciser les objectifs des politiques de tiers lieux. Dans les conditions actuelles, ceux-ci sont surtout susceptibles d'accueillir des travailleurs indépendants et des salariés à forte fréquence de télétravail, c'est-à-dire des actifs dont la localisation alternative est principalement le domicile. Dans cette mesure, ils contribueront de manière marginale à régler les problèmes de déplacements domicile-travail. Ils présentent en revanche des atouts importants en matière de conditions de vie des actifs résidents, de développement économique local ainsi que de lien social et territorial.

